



SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Exigences d'entrée pour les voyageurs canadiens

 Dernière mise à jour : 15 août 2026

Les exigences peuvent changer sans préavis. Vérifiez toujours les informations officielles avant votre départ.

 PASSEPORT Passeport canadien valide requis pour toute la durée prévue de votre séjour. Une mesure particulière concernant la validité du passeport des touristes canadiens est actuellement prévue jusqu'au 31 décembre 2026. Cette mesure doit être réévaluée pour tout voyage ayant lieu après cette date.	 VISA Aucun visa requis pour un séjour touristique n'excédant 90 jours. Pour un séjour de plus de 90 jours ou pour d'autres motifs (travail, études, résidence), un visa ou un permis peut être requis. Vérifiez toujours les exigences correspondant à votre situation.	 FORMULAIRE D'ENTRÉE (EMBARQUEMENT/ DÉBARQUEMENT) Tous les voyageurs doivent remplir le formulaire d'embarquement et de débarquement en ligne avant l'arrivée. Le formulaire est valide pour un seul voyage.  Remplissez le formulaire en ligne sur le site officiel de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.	 DOCUMENTS À PRÉVOIR • Passeport valide • Formulaire d'embarquement/ débarquement (reçu électronique) • Preuve de séjour (réservation d'hôtel ou lettre d'invitation) • Preuve de ressources financières suffisantes • Billet de retour ou de continuation	 ASSURANCE VOYAGE Bien que non obligatoire pour entrer à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, une assurance voyage complète est fortement recommandée pour couvrir les soins médicaux, l'annulation, l'interruption et les imprévus.
---	---	--	--	---

 AVIS IMPORTANT Le gouvernement du Canada recommande actuellement d'exercer un degré élevé de prudence à Saint-Vincent-et-les-Grenadines en raison de la criminalité. Consultez toujours l'avis complet avant de réserver et de voyager. Consultez l'avis complet du gouvernement du Canada	 VOYAGER AVEC DES ENFANTS Si un enfant voyage sans ses deux parents ou tuteurs légaux, il est fortement recommandé d'avoir une lettre de consentement notariée avec vous. Certaines situations peuvent exiger des documents supplémentaires.	
--	--	--

VÉRIFIEZ AVANT DE PARTIR

 VÉRIFIER MES EXIGENCES AVEC SHERPA Obtenez les exigences personnalisées pour votre voyage selon votre itinéraire, votre citoyenneté et plus encore. 	 AVIS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT DU CANADA Consultez les conseils aux voyageurs et les avertissements pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines et les conditions d'entrée à jour. 
---	--

**INFORMATION IMPORTANTE AUX VOYAGEURS**

- Les renseignements présentés sur cette page sont destinés principalement aux citoyens canadiens voyageant avec un passeport canadien régulier et sont fournis à titre informatif.
- Les exigences peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par les autorités compétentes.
- Elles peuvent également varier selon la citoyenneté du voyageur, le type de passeport, la durée et le motif du séjour, l'âge, les pays de transit, les antécédents d'immigration et la situation personnelle du voyageur.
- Il demeure de la responsabilité du voyageur de s'assurer qu'il possède tous les documents nécessaires pour entrer dans le pays de destination, transiter par un autre pays et revenir au Canada.



 **BESOIN D'AIDE ?**
Notre équipe est là pour vous accompagner.
Contactez votre conseiller en voyages.

450-436-5629

LIENS UTILES
Sherpa : apply.joinsherpa.com/travel-restrictions
Gouvernement du Canada : travel.gc.ca/destinations